

TRAVAUX DE VOIRIES ET RESEAUX DIVERS

Section 4, art. R4534-24 et suivants du Code du Travail :

Protection des fouilles en tranchées lors des travaux de terrassement à ciel ouvert.



Pour palier au risque d'éboulement des fouilles et à l'ensevelissement du personnel intervenants dans les tranchées, cette formation offre aux employés VRD, la possibilité de prendre consciences des risques liés à leur activité, et de mettre en œuvre la protection des fouilles conformément aux exigences réglementaires.

OBTENIR UN DEVIS

PUBLIC :

Conducteurs travaux,
chefs de chantiers et personnels
ouvriers VRD

NOMBRE DE PERSONNES :

8 à 12 personnes

DUREE :

Nous consulter pour une étude
personnalisée.

DEROULEMENT :

Analyse des risques, connaissance
des règles de protection des fouilles
en tranchées, et étude de cas

LIEUX

En interne, ou locaux YSEIS

OUTILS PEDAGOGIQUES :

Films, diaporamas
et étude de cas concrets

PROGRAMME

THEORIE

- Approche réglementaire
- Nature des sols
(risque d'éboulement, présence de
réseaux électriques et enterrés...)
- Consignes de sécurité relatives au
terrassement
(balisage, zones d'évolution des
engins...)
- Définition du blindage
- Les différents types de blindages
- La mise en œuvre
- Précautions à prendre pendant les
travaux
- Remblais et compactage

PRATIQUE

- Etude de cas concrets
- Analyse d'accidents